

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

**Date de Convocation**

**09 avril 2024**

**Nbre de Membres**

**En exercice : 15**

**Présents : 10**

**Absents : 5**

**Votants : 10**

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Marie RICHER, Vice-Présidente du CCAS.

**Présents** : M. RICHER, V. COUDUN, S. PÉTEIL, L. SALVINI, J. LAVIGNE, M. CHADEYRAS, C. DE LA BROSSE, A. LAVAL, H. FOURVEL-PELLETIER, P. IMATASSE, F. FINAUD-QUAYRET,

**Absents** : B. BARRAUD, F. FINAUD-QUAYRET, M. RKINA, C. WALTER, B. CHAZEIX,

**Secrétaire de séance** : Mme FOUILHOUX-ZANIN, cadre administratif

**Objet** : Organisation d'une sortie par le service de l'Escapade

Madame la vice-présidente présente le dossier suivant :

Le service animation de l'Escapade souhaite organiser une sortie déjeuner à la Cabane, 16 mai 2024 avec un tarif de 53 € par personne tout compris (transport et déjeuner).

De ce fait, après en avoir débattu et délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité des membres décide de valider l'organisation de cette sortie au tarif indiqué et précise que :

- les personnes intéressées par la sortie pourront bénéficier de la tarification sociale (délibération du 24 juin 2015) en fournissant leur avis d'imposition,
- le montant des participations sera encaissé par la régie de recettes du foyer l'Escapade contre un reçu P1RZ.
- la facture correspondant à la sortie fera l'objet de plusieurs imputations comptables, à savoir :
  - articles 6188 pour la participation des bénéficiaires,
  - article 65134 aides pour la partie CCAS (tarification sociale).

Fait et délibéré les jours, mois, ans ci-dessus.

Pour copie certifié conforme,  
Issoire, le 18 avril 2024

Pour Le Président du CCAS,

Pour déléguée, la Vice-Présidente,

**RICHER**

